



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

30 MARS 2026

L'an deux mille vingt et six, le trente mars, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSC Adeline, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, MOULAT Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LICHANI Mohamed, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : BULLIAT Daniel, LONGIN-PETIT Florence (A donné procuration à CARRETTE Alain), BONNETON Carole (A donné procuration à ATHIMON Anne-Dominique).

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

Mise en ligne le 1^{er} avril 2026

Secrétaire de séance : M. Christian MOULAT

Nombre de conseillers en exercice : 19

N° de délibération	Sujet	Résultat du vote
	Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2026.	Approuvé à l'unanimité
20260330-01	Désignation des membres des commissions municipales.	Approuvé à l'unanimité
20260330-02	Désignation des délégués au Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée d'Ardières (SMEVA).	Approuvé à l'unanimité
20260330-03	Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Beaujolais d'Enseignement Musical et Orchestral (SYBEMOL).	Approuvé à l'unanimité
20260330-04	Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Énergies du Rhône (SYDER).	Approuvé à l'unanimité
20260330-05	Désignation du délégué au collège du Val d'Ardières.	Approuvé à l'unanimité
20260330-06	Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : désignation des représentants du conseil municipal.	Approuvé à l'unanimité
20260330-07	Budget communal : vote du taux des taxes directes locales	Approuvé à l'unanimité
20260330-08	Dépôt de dossier de candidature auprès d'organismes financeurs pour le projet de réhabilitation du bâtiment Anne de Beaujeu.	Approuvé à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
M. Christian MOULAT

Le Maire,
Sylvain SOTTON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D20260330-01
SÉANCE DU 30 MARS 2026**

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Votants :	18

L'an deux mille vingt six, le trente mars, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

Secrétaire de séance : M. MOULAT Christian

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSC Adeline, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, MOULAT Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LICHANI Mohamed, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : BULLIAT Daniel, LONGIN-PETIT Florence (A donné procuration à CARRETTE Alain), BONNETON Carole (A donné procuration à ATHIMON Anne-Dominique).

Objet :

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire expose que l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.

Ces commissions municipales peuvent avoir un caractère permanent et sont dans ce cas constituées dès le début du mandat du Conseil Municipal.

Suite au dernier renouvellement du Conseil Municipal, le Maire propose par conséquent de former les commissions d'instruction et de désigner leurs membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission municipale, suivant la liste annexée à la présente délibération.
- DÉSIGNE les membres des commissions municipales, suivant la liste annexée à la présente délibération.
- PREND ACTE que le Maire, en vertu de l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, est président de droit de toutes les commissions municipales.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Transmis au contrôle de légalité
Code ACTES 5.3.2.
- Publié par affichage le 1^{er} avril 2026

Le Maire,
Sylvain SOTTON



Le secrétaire,
Christian MOULAT

COMMISSIONS D'INSTRUCTION MUNICIPALES

Liste annexée à la délibération du Conseil Municipal du 30/03/2026

URBANISME – GRANDS TRAVAUX- BATIMENTS	
Président	Sylvain SOTTON
Membres	Alain CARRETTE, Florence LONGIN-PETIT, Philippe LAPRUN, Janyce DUMONT, Éric RESTIER

FINANCES	
Vice-Président	Alain CARRETTE
Membres	Adeline BOSC, Daniel BULLIAT, Agnès LARGE, Christian DUMOULIN, Florence LONGIN-PETIT, Jean Jacques GONACHON, BONNETON Carole.

ÉCOLES - PÉRISCOLAIRES	
Vice-Président	Agnès LARGE,
Membres	Christian MOULAT, Alain CARRETTE, Justine RONZE.

ANIMATION – VIE ASSOCIATIVE	
Vice-Président	Christian DUMOULIN
Membres	Adeline BOSC, Daniel BULLIAT, Agnès LARGE, Eric RESTIER, Anne-Dominique ATHIMON, Philippe LAPRUN, Janyce DUMONT, Nelly COUSTIER, Carole BONNETON, Didier CHAUVET, Clémentine PERRIER.

COMMERCE – ÉCONOMIE	
Vice-Président	Alain CARRETTE
Membres	Adeline BOSC, Florence LONGIN-PETIT, Anne-Dominique ATHIMON, Éric RESTIER, Nelly COUSTIER.

DEVELOPPEMENT DURABLE – ENVIRONNEMENT - FLEURISSEMENT	
Vice-Président	Didier CHAUVET
Membres	Justine RONZE, Janyce DUMONT.

VOIRIE	
Vice-Président	Daniel BULLIAT
Membres	Alain CARRETTE, Florence LONGIN-PETIT, Clémentine PERRIER.

CULTURE, MUSÉE	
Vice-Président	Adeline BOSC
Membres	Christian DUMOULIN, Philippe LAPRUN, Jean Jacques GONACHON, Justine RONZE.

COMMUNICATION	
Vice-Président	Adeline BOSC
Membres	Janyce DUMONT, Didier CHAUVET, Anne-Dominique ATHIMON, Jean Jacques GONACHON, Justine RONZE.

Nota : M. Sylvain SOTTON, Maire, est président de droit de toutes les commissions d'instruction municipales (Article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire, Sylvain SOTTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D20260330-02
SÉANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Votants :	18

L'an deux mille vingt six, le trente mars, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

Secrétaire de séance : M. MOULAT Christian

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSC Adeline, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, MOULAT Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LICHANI Mohamed, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : BULLIAT Daniel, LONGIN-PETIT Florence (A donné procuration à CARRETTE Alain), BONNETON Carole (A donné procuration à ATHIMON Anne-Dominique).

Objet :

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA VALLÉE D'ARDIÈRES (SMEVA)

Le Conseil Municipal,

Suite au renouvellement général des conseils municipaux,

Vu les articles L.5211-7 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des Eaux de la Vallée d'Ardières (SMEVA) auquel adhère la Commune de BEAUJEU, déterminant pour chaque commune adhérente la désignation de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant pouvant siéger au Comité Syndical avec voix délibérative en cas d'absence d'un délégué titulaire,

Considérant le résultat du vote à bulletin secret,

– PROCLAME délégués au SMEVA, élus à la majorité absolue et au premier tour de scrutin :

- **DÉLÉGUÉS TITULAIRES** :
 - M. Sylvain SOTTON, Maire
 - M. Daniel BULLIAT, Adjoint au Maire

DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE :

- Mme Florence LONGIN-PETIT, Conseillère municipale.

– INDIQUE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du SMEVA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Transmis au contrôle de légalité
Code ACTES 5.3.2.
- Publié par affichage le 1^{er} avril 2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Sylvain SOTTON



Le secrétaire,
Christian MOULAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D20260330-03
SÉANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice :.....	19
Présents :.....	16
Votants :.....	18

L'an deux mille vingt six, le trente mars, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

Secrétaire de séance : M. MOULAT Christian

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSC Adeline, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, MOULAT Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LICHANI Mohamed, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : BULLIAT Daniel, LONGIN-PETIT Florence (A donné procuration à CARRETTE Alain), BONNETON Carole (A donné procuration à ATHIMON Anne-Dominique).

Objet :

**DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL BEAUJOLAIS
D'ENSEIGNEMENT MUSICAL ET ORCHESTRAL (SYBEMOL)**

Le Conseil Municipal,

Suite au renouvellement général des conseils municipaux,

Vu les articles L.5211-7 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral N° 93-185 du 24 septembre 1993 portant création du Syndicat Intercommunal Beaujolais d'Enseignement Musical et Orchestral (SYBEMOL), auquel adhère la Commune de BEAUJEU,

Vu l'article 5 dudit arrêté préfectoral, déterminant pour chaque commune adhérente la désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pouvant siéger au Comité Syndical avec voix délibérative en cas d'absence des délégués titulaires,

Considérant le résultat du vote à bulletin secret,

- PROCLAME délégués au SYBEMOL, élus à la majorité absolue et au premier tour de scrutin :
 - **DÉLÉGUÉS TITULAIRES** :
 - Mme Adeline BOSC, Adjointe au Maire
 - M. Christian DUMOULIN, Adjoint au Maire
 - **DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS** :
 - Anne-Dominique ATHIMON, Conseillère Municipale
 - Jean Jacques GONACHON, Conseiller Municipal
- INDIQUE que la présente délibération sera transmise à Madame la Présidente du SYBEMOL.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :


- Transmis au contrôle de légalité
Code ACTES 5.3.2.
- Publié par affichage le 1^{er} avril 2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Sylvain SOTTON



Le secrétaire,
Christian MOULAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D20260330-04
SÉANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Votants :	18

L'an deux mille vingt six, le trente mars, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

Secrétaire de séance : M. MOULAT Christian

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSC Adeline, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, MOULAT Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LICHANI Mohamed, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : BULLIAT Daniel, LONGIN-PETIT Florence (A donné procuration à CARRETTE Alain), BONNETON Carole (A donné procuration à ATHIMON Anne-Dominique).

Objet :

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU RHÔNE (SYDER)

Le Conseil Municipal,

Suite au renouvellement général des conseils municipaux,

Vu les articles L.5211-7 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral N° 69-2019-07-17-0003 du 17 juillet 2019 relatif aux statuts et compétences du Syndicat intercommunal d'énergies du Rhône (SYDER), auquel adhère la Commune de BEAUJEU,

Vu les règles de répartition du nombre de délégués des communes adhérentes précisées à l'article 6-2 dudit arrêté, déterminant pour la Commune de BEAUJEU la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Considérant le résultat du vote à bulletin secret,

– PROCLAME délégués au SYDER, élus à la majorité absolue et au premier tour de scrutin :

- **DÉLÉGUÉ TITULAIRE :**
- M. Sylvain SOTTON, Maire
- **DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT :**
- M Didier CHAUVET, Conseiller Municipal

– INDIQUE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président du SYDER.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Transmis au contrôle de légalité
Code ACTES 5.3.2.
- Publié par affichage le 1^{er} avril 2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Sylvain SOTTON



Le secrétaire,
Christian MOULAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D20260330-05
SÉANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Votants :	18

L'an deux mille vingt six, le trente mars, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

Secrétaire de séance : M. MOULAT Christian

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSCH Adeline, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, MOULAT Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LICHANI Mohamed, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : BULLIAT Daniel, LONGIN-PETIT Florence (A donné procuration à CARRETTE Alain), BONNETON Carole (A donné procuration à ATHIMON Anne-Dominique).

Objet :

DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DU VAL D'ARDIÈRES

Monsieur le Maire rappelle que le conseil d'administration du Collège du Val d'Ardières comprend, en vertu de l'article R421-16 du Code de l'Éducation, un représentant du Conseil Municipal de Beaujeu, commune siège de cet établissement.

Après l'exposé du Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉSIGNE comme représentant de la Commune de BEAUJEU au conseil d'administration du Collège du Val d'Ardières, M. Christian DUMOULIN, adjoint au Maire.
- INDIQUE que la présente délibération sera transmise à Madame la Principale du Collège du Val d'Ardières.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Transmis au contrôle de légalité
Code ACTES 5.3.2.
- Publié par affichage le 1^{er} avril 2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Sylvain SOTTON



Le secrétaire,
Christian MOULAT

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Christian MOULAT mentioned in the text above.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D20260330-06
SÉANCE DU 30 MARS 2026**

Nombre de conseillers
en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

L'an deux mille vingt six, le trente mars, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

Secrétaire de séance : M. MOULAT Christian

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSC Adeline, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, MOULAT Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LICHANI Mohamed, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : BULLIAT Daniel, LONGIN-PETIT Florence (A donné procuration à CARRETTE Alain), BONNETON Carole (A donné procuration à ATHIMON Anne-Dominique).

Objet :

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal, sans pouvoir être supérieur à seize. En plus du Maire, président de droit, le conseil d'administration est composé en nombre égal de membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et de personnes non membres du Conseil Municipal, nommées par le Maire.

L'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles précise que les membres nommés par le Maire le sont parmi des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, le Maire propose de désigner les élus municipaux appelés à siéger au conseil d'administration du CCAS, après avoir fixé leur nombre. Le Maire rappelle que le conseil d'administration du CCAS de BEAUJEU est actuellement de neuf membres, compris le Maire, président.

Après l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE à neuf le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, dont le Maire, président, quatre membres élus du Conseil Municipal et quatre autres membres nommés par le Maire.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'élection de ses quatre représentants. En application de l'article R.123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres sont élus par le Conseil Municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à bulletin secret. Sont élus à l'unanimité :

- Mme Agnès LARGE, Adjointe au Maire
- M Mohamed LICHANI, Conseiller Municipal
- M. Christian MOULAT, Conseiller Municipal
- Mme Florence LONGIN-PETIT, Conseillère municipale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.


Acte certifié exécutoire :

- Transmis au contrôle de légalité
Code ACTES 5.3.1.
- Publié par affichage le 1^{er} avril 2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Le secrétaire,
Christian MOULAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D20260330-07
SÉANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice :.....	19
Présents :.....	16
Votants :.....	18

L'an deux mille vingt six, le trente mars, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

Secrétaire de séance : M. MOULAT Christian

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSC Adeline, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, MOULAT Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LICHANI Mohamed, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : BULLIAT Daniel, LONGIN-PETIT Florence (A donné procuration à CARRETTE Alain), BONNETON Carole (A donné procuration à ATHIMON Anne-Dominique).

Objet :

BUDGET COMMUNAL : VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des taux d'imposition applicables en 2026 à chacune des taxes directes locales, à l'unanimité :

- VOTE les taux applicables en 2026, identiques aux taux de référence communaux figurant sur l'état N° 1259 intitulé " État de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026" :

TAXES	TAUX 2026 votés	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Produits correspondants
Taxe foncière (bâti)	30,56 %	2 072 000 €	633 203 €
Taxe foncière (non bâti)	28,80 %	118 200 €	34 042 €
Taxe d'habitation	16,10 %	219 400 €	30 558 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Transmis au contrôle de légalité
Code ACTES 7.2.1.
- Publié par affichage le 1^{er} avril 2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Le secrétaire,
Christian MOULAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D20260330-08
SÉANCE DU 30 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Votants :	18

L'an deux mille vingt six, le trente mars, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEAUJEU, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, à la majorité de ses membres en exercice, sous la présidence de M. SOTTON Sylvain, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2026

Secrétaire de séance : M. MOULAT Christian

Présents : SOTTON Sylvain, CARRETTE Alain, BOSC Adeline, LARGE Agnès, DUMOULIN Christian, MOULAT Christian, LAPRUN Philippe, GONACHON Jean-Jacques, CHAUVET Didier, RESTIER Éric, LICHANI Mohamed, ATHIMON Anne-Dominique, COUSTIER Nelly, RONZE Justine, DUMONT Janyce, PERRIER Clémentine.

Excusés ou absents : BULLIAT Daniel, LONGIN-PETIT Florence (A donné procuration à CARRETTE Alain), BONNETON Carole (A donné procuration à ATHIMON Anne-Dominique).

Objet :

DÉPÔT DE DOSSIER DE CANDIDATURE AUPRÈS D'ORGANISMES FINANCEURS POUR LE PROJET DE RÉHABILITATION DU BÂTIMENT ANNE DE BEAUJEU.

La commune de Beaujeu, labellisée Petites Villes de Demain, porte un projet de réhabilitation de son bâtiment Anne de Beaujeu, en friche depuis sa dernière activité en 2009 et dont la commune a fait l'acquisition en 2012.

La mairie a accompagné plusieurs projets d'investisseurs privés souhaitant racheter le bien, le réhabiliter et l'exploiter. Tous se sont heurtés à des difficultés financières et opérationnelles du fait de la singularité de cet ouvrage. Anne de Beaujeu étant un bâtiment patrimonial, situé au sein du périmètre des abords des monuments historiques, l'attention des services de l'UDAP sur ce bien est particulièrement forte, engendrant des augmentations de coût d'opération. Le bâtiment est de petite capacité pour un hôtel, et les extensions ne sont pas possibles.

Face à ces blocages, la commune, soutenue par le dispositif « Petites Villes de Demain » et accompagnée par l'UDAP et le CAUE, a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour identifier un exploitant capable de mener un projet d'hôtel-restaurant, tout en respectant les règles de préservation et de valorisation du patrimoine. C'est Madame Clémentine Michel, forte d'une solide expérience dans l'hôtellerie-restauration, qui a été retenue. Son projet, ancré sur le territoire et soutenu par une étude de marché approfondie, répond aux attentes des services de l'UDAP et implique les acteurs locaux.

Pour assurer la viabilité du projet, la commune conservera la propriété du bien, tandis que Madame Michel en deviendra l'exploitante via un bail commercial. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été sélectionnée, avec un début des travaux prévu au second semestre 2026 et une ouverture du site envisagée pour le second semestre 2027.

Cependant, le projet se heurte encore à un déséquilibre financier, lié à l'ampleur des travaux de réhabilitation (le bâtiment étant très dégradé après des années de vacance) et aux surcoûts induits par sa dimension patrimoniale. La commune souhaite proposer un loyer maîtrisé pour garantir la pérennité du projet, sans alourdir excessivement ses finances, déjà limitées pour une commune de 2 000 habitants.

L'obtention de l'aide de tout organisme financeur, que la collectivité sollicite, représente l'opportunité de combler une partie du déficit de cette opération. Le reste du déficit sera comblé par le potentiel recours à

l'emprunt (sur 35 ans) auprès de la Banque des territoires (discussions en cours dans le cadre PVD+) prouvant le fort engagement de la commune à porter à terme ce projet et à le faire perdurer dans le temps.

Ce projet, crucial pour éviter la démolition totale du bâtiment, répond à un besoin identifié et quantifié sur le territoire, tout en valorisant un patrimoine historique emblématique.

Après exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions pour le projet Anne de Beaujeu et à signer tout acte afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire :

- Transmis au contrôle de légalité
Code ACTES 7.5.1.
- Publié par affichage le 1^{er} avril 2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,
Sylvain SOTTON



Le secrétaire,
Christian MOULAT